



**PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION de la CITOYENNETÉ, de la
LEGALITÉ et de l'ENVIRONNEMENT**

**Bureau des Installations et Travaux Réglementés
pour la Protection des Milieux**

Affaire suivie par : Jean-Luc CORONGIU

Tél: 04;84.35.42.72

Dossier 2025-285-A

jean-luc.corongiu@bouches-du-rhone.gouv.fr

Marseille, le 22 MAI 2026

Le préfet des Bouches-du-Rhône

OBJET : Installation classée soumise à autorisation : société ELYSE SPV6 à Fos-sur-Mer

Les communes de Port-Saint-Louis-du-Rhône et d'Arles saisies par transmission du 11 mars 2026, sur la demande d'autorisation environnementale de la société ELYSE SPV6 pour son projet Neo Carb Log conformément à l'article R.181-18 du code de l'environnement, n'ont pas émis d'avis dans le délai de deux mois.

